

DÉLIBÉRATION

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 11 avril 2024 à 18 h 30

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 085-200071629-20240411-110424FI11A-BF

S²LO

Présents : Alexandre HUVET (Président), Thierry RICHARDEAU, Rémi PASCRAEU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH, Isabelle BIRON, Sophie BRIÉE, Stéphane CHIFFOLEAU, Roselyne DURAND FLAIRE, Jacqueline FLAIRE, Stéphanie GENDRE, Karine GIARD, Francette GIRARD, Marie-Laure GIRAUDET, Pascale LABBÉ, Géraldine LAIDET, Sébastien LE LANNIC, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Carine MIGNÉ, Marie-Claude RIOU, Peggy SAUZEAU, Stéphane VIOLLEAU, Corine VRIGNAUD

Représentés : Claude DELAFOSSE par Sébastien LE LANNIC
Florence FRONT par Thomas GISBERT
Béatrice PATOIZEAU par Stéphane VIOLLEAU
Jean-Marc FOUQUET par Rémi PASCRAEU
Yves-Marie HEULIN par Thomas MERLET
Gildas VALLÉ par Jacqueline FLAIRE

Absent : Jean-François PILLET

Secrétaire : Michel WOLOCH

Objet : Finances

Vote des budgets 2024

Les orientations budgétaires 2024 ont été débattues lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2024.

Le vote du budget se fait par chapitre et comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Le budget est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature établie par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget. Cet arrêté fixe également la présentation des documents budgétaires et la liste des comptes à ouvrir dans la comptabilité du comptable (articles L. 2311-1 ; L. 2312-3 ; R. 2311-1 et D. 2311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le budget est présenté par le Président au Conseil Communautaire qui le vote. Lors du vote du budget, les conseillers communautaires doivent pouvoir, comme pour toute autre délibération, consulter les pièces et documents nécessaires à leur information.

Les projets de budgets primitifs sont présentés dans la note jointe à la présente délibération et dans les annexes complémentaires.

1 - Budget principal

Le projet de budget 2024 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Nouveaux crédits 2024	Section de fonctionnement		Section d'investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	0,00 €	9 997 401,48 €	0,00 €	2 528 012,41 €	0,00 €	12 525 413,89 €
Opérations réelles	21 761 795,53 €	25 872 322,42 €	10 860 363,23 €	2 064 750,35 €	32 622 158,76 €	27 937 072,77 €
Opérations d'ordre	9 701 098,41 €	0,00 €	32 739,00 €	9 733 837,41 €	9 733 837,41 €	9 733 837,41 €
Total nouveaux crédits 2024	31 462 893,94 €	35 869 723,90 €	10 893 102,23 €	14 326 600,17 €	42 355 996,17 €	50 196 324,07 €

Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	774 566,95 €	699 432,06 €	774 566,95 €	699 432,06 €
-------------------	--------	--------	--------------	--------------	--------------	--------------

Budget primitif 2024	31 462 893,94 €	35 869 723,90 €	11 667 669,18 €	15 026 032,23 €	43 130 563,12 €	50 895 756,13 €
-----------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Le budget primitif 2024 du Budget principal est proposé en suréquilibre à 4 406 829,95 € en fonctionnement et à 3 358 863,05 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu les articles L. 1612-6 et L. 1612-7 du CGCT,
- Considérant les avis de la Commission Finances et du Bureau Communautaire du 14 mars 2024,

* ADOPTE le budget primitif 2024 du Budget principal de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M57, par chapitre, avec définition d'opérations pour la section d'investissement, comme présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes et, donne pouvoir au Président pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 - Budget annexe « Ateliers-relais »

Le projet de budget 2024 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Nouveaux crédits 2024	Section de fonctionnement		Section d'investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	82 284,03 €	0,00 €	0,00 €	730 451,12 €	82 284,03 €	730 451,12 €
Opérations réelles	330 480,05 €	890 072,62 €	1 508 579,33 €	707 678,02 €	1 839 059,38 €	1 597 750,64 €
Opérations d'ordre	550 946,18 €	73 637,64 €	73 637,64 €	550 946,18 €	624 583,82 €	624 583,82 €
Total nouveaux crédits 2024	963 710,26 €	963 710,26 €	1 582 216,97 €	1 989 075,32 €	2 545 927,23 €	2 952 785,58 €

Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	406 858,35 €	0,00 €	406 858,35 €	0,00 €
-------------------	--------	--------	--------------	--------	--------------	--------

Budget primitif 2024	963 710,26 €	963 710,26 €	1 989 075,32 €	1 989 075,32 €	2 952 785,58 €	2 952 785,58 €
-----------------------------	---------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Le budget primitif 2024 du Budget annexe « Ateliers-relais » est équilibré 963 710,26 € en fonctionnement et à 1 989 075,32 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant les avis de la Commission Finances et du Bureau Communautaire du 14 mars 2024,

* ADOPTE le budget primitif 2024 du Budget annexe « Ateliers-relais » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M57, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes et, donne pouvoir au Président pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - Budget annexe « Activités économiques »

Le projet de budget primitif 2024 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Nouveaux crédits 2024	Section de fonctionnement		Section d'investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	0,00 €	3 247 900,87 €	3 064 786,23 €	0,00 €	3 064 786,23 €	3 247 900,87 €
Opérations réelles	790 486,07 €	787 646,00 €	622 927,57 €	442 653,00 €	1 413 413,64 €	1 230 299,00 €
Opérations d'ordre	10 963 541,20 €	7 718 480,40 €	7 718 480,40 €	10 963 541,20 €	18 682 021,60 €	18 682 021,60 €
Total nouveaux crédits 2024	11 754 027,27 €	11 754 027,27 €	11 406 194,20 €	11 406 194,20 €	23 160 221,47 €	23 160 221,47 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget primitif 2024	11 754 027,27 €	11 754 027,27 €	11 406 194,20 €	11 406 194,20 €	23 160 221,47 €	23 160 221,47 €

Le budget primitif 2024 du Budget annexe « Activités Economiques » est équilibré à 11 754 027,27 € en fonctionnement et à 11 406 194,20 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant les avis de la Commission Finances et du Bureau Communautaire du 14 mars 2024,

* ADOPTE le budget primitif 2024 du Budget annexe « Activités économiques » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M57, par chapitre, comme présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes et, donne pouvoir au Président pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 - Budget annexe « Parc d'activités du Vendéopôle »

Le projet de budget 2024 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Nouveaux crédits 2024	Section de fonctionnement		Section d'investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	0,00 €	17 447,66 €	0,00 €	50 243,16 €	0,00 €	67 690,82 €
Opérations réelles	29 100,00 €	11 652,34 €	796 000,00 €	745 756,84 €	825 100,00 €	757 409,18 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total nouveaux crédits 2024	29 100,00 €	29 100,00 €	796 000,00 €	796 000,00 €	825 100,00 €	825 100,00 €

Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
-------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Budget primitif 2024	29 100,00 €	29 100,00 €	796 000,00 €	796 000,00 €	825 100,00 €	825 100,00 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Le budget primitif 2024 du Budget annexe « Parc d'activités du Vendéopôle » est équilibré à 29 100,00 € en fonctionnement et à 796 000,00 € en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant les avis de la Commission Finances et du Bureau Communautaire du 14 mars 2024,

* ADOPTE le budget primitif 2024 du Budget annexe « Parc d'activités du Vendéopôle » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M57, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes et, donne pouvoir au Président pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - Budget annexe « Gestion des déchets »

Le projet de budget 2024 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Nouveaux crédits 2024	Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		3 885 377,88 €	0,00 €	861 447,42 €	0,00 €	4 746 825,30 €
Opérations réelles	5 736 035,34 €	7 455 108,85 €	7 482 434,50 €	1 016 535,69 €	13 218 469,84 €	8 471 644,54 €
Opérations d'ordre	5 614 516,90 €	10 065,51 €	10 065,51 €	5 614 516,90 €	5 624 582,41 €	5 624 582,41 €
Total nouveaux crédits 2024	11 350 552,24 €	11 350 552,24 €	7 492 500,01 €	7 492 500,01 €	18 843 052,25 €	18 843 052,25 €

Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
-------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Budget primitif 2024	11 350 552,24 €	11 350 552,24 €	7 492 500,01 €	7 492 500,01 €	18 843 052,25 €	18 843 052,25 €
-----------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------

Le budget 2024 du Budget annexe « Gestion des déchets » est équilibré en section d'exploitation à 11 350 552,24 € et à 7 492 500,01 € en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- Considérant les avis de la Commission Finances et du Bureau Communautaire du 14 mars 2024 et du conseil d'exploitation du SPIC du 18 mars 2024,

* ADOPTE le budget primitif 2024 du Budget annexe « Gestion des déchets » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M4, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes et, donne pouvoir au Président pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

- 35 voix « pour »

- 2 abstentions

6 - Budget annexe « SPANC »

Le projet de budget 2024 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Nouveaux crédits 2024	Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	11 172,82 €	0,00 €	0,00 €	55 081,09 €	11 172,82 €	55 081,09 €
Opérations réelles	88 736,68 €	104 401,00 €	59 572,59 €	0,00 €	148 309,27 €	104 401,00 €
Opérations d'ordre	4 491,50 €	0,00 €	0,00 €	4 491,50 €	4 491,50 €	4 491,50 €
Total nouveaux crédits 2024	104 401,00 €	104 401,00 €	59 572,59 €	59 572,59 €	163 973,59 €	163 973,59 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget primitif 2024	104 401,00 €	104 401,00 €	59 572,59 €	59 572,59 €	163 973,59 €	163 973,59 €

Le budget 2024 du Budget annexe « SPANC » est équilibré à 104 401,00 € en section d'exploitation et à 59 572,59 € en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant les avis de la Commission Finances et du Bureau Communautaire du 14 mars 2024,

* ADOPTE le budget primitif 2024 du Budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M49, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes et, donne pouvoir au Président pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 - Budget annexe « Site des Presnes »

Le projet de budget 2024 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions envisagées lors du débat d'orientation budgétaire.

Nouveaux crédits 2024	Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	26 043,32 €	0,00 €	0,00 €	197 107,89 €	26 043,32 €	197 107,89 €
Opérations réelles	103 303,15 €	285 202,66 €	145 960,52 €	0,00 €	249 263,67 €	285 202,66 €
Opérations d'ordre	166 325,19 €	10 469,00 €	10 469,00 €	166 325,19 €	176 794,19 €	176 794,19 €
Total nouveaux crédits 2024	295 671,66 €	295 671,66 €	156 429,52 €	363 433,08 €	452 101,18 €	659 104,74 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 675,04 €	0,00 €	56 675,04 €
Budget primitif 2024	295 671,66 €	295 671,66 €	156 429,52 €	420 108,12 €	452 101,18 €	715 779,78 €

Le budget 2024 du Budget annexe « Site des Presnes » est équilibré à 295 671,66 € en section d'exploitation et présente un suréquilibre en section d'investissement de 263 678,60€.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu les articles L. 1612-6 et L. 1612-7 du CGCT,
- Considérant les avis de la Commission Finances et du Bureau Communautaire du 14 mars 2024,

* ADOPTE le budget primitif 2024 du Budget annexe « Site des Presnes » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M4, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes et, donne pouvoir au Président pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

 Alexandre HUVET